Philippe FRIES

Commissaire aux comptes inscrit
Près la Cour d'Appel de COLMAR
7, rue du Général de Gaulle
68490 HOMBOURG

Tél : 03/89/26/24/86
Fax : 03/89/26/24/86
Gsm :06/03/19/30/15
e-mail : philippe.fries@wanadoo.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « CRECHE DE LA PORTE HAUTE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode de présentation des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Présidente.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hombourg, le 11 mai 2026

Philippe FRIES
Commissaire aux comptes inscrit
Près la Cour d'Appel de Colmar



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	2 964.00	2 964.00				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	34 882.91	1 356.00	33 526.91		33 526.91	
	Installations techniques Matériel et outillage	70 754.14	63 878.16	6 875.98	8 009.26	1 133.28-	14.15-
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	110.00		110.00	110.00		
	Prêts						
	Autres						
	Total I	108 711.05	68 198.16	40 512.89	8 119.26	32 393.63	398.97
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 713.87		1 713.87	2 429.91	716.04-	29.47-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	230 959.30		230 959.30	191 485.18	39 474.12	20.61
	Valeurs mobilières de placement	1 372.50		1 372.50	1 357.25	15.25	1.12
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	44 274.33		44 274.33	85 387.73	41 113.40-	48.15-
	Charges constatées d'avance (2)	496.55		496.55	3 322.78	2 826.23-	85.06-
	Total II	278 816.55		278 816.55	283 982.85	5 166.30-	1.82-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	387 527.60	68 198.16	319 329.44	292 102.11	27 227.33	9.32

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

Philippe FRIES
Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour d'Appel de COLMAR
7 rue du Général de Gaulle
68490 HOMBOURG - 06 03 19 30 15

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	107 466.93	107 466.93		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	26 774.95	88 848.40	62 073.45-	69.86-
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	4 488.98-	62 073.45-	57 584.47	92.77
	Situation nette (sous total)	129 752.90	134 241.88	4 488.98-	3.34-
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	26 821.52		26 821.52	
	Provisions réglementées				
	Total I	156 574.42	134 241.88	22 332.54	16.64
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses	3 040.00	2 990.00	50.00	1.67
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	28 819.70	31 557.78	2 738.08-	8.68-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	129 118.30	123 211.29	5 907.01	4.79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	298.62	101.16	197.46	195.20
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	1 478.40		1 478.40	
	Total IV	162 755.02	157 860.23	4 894.79	3.10
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	319 329.44	292 102.11	27 227.33	9.32

(1) Dont à plus d'un an — 161 276.62 — 157 860.23
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Philippe FRIES
Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour d'Appel de COLMAR
7, rue du Général de Gaulle
68490 HOMBOURG - 06 08 19 30 15

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	158 427.64	162 382.93	3 955.29-	2.44-
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	899 935.24	866 789.73	33 145.51	3.82
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		54 515.92	54 515.92-	100.00-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	122.96	29.83	93.13	312.20
Total I	1 058 485.84	1 083 718.41	25 232.57-	2.33-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	225 340.93	221 950.33	3 390.60	1.53
Aides financières		136.24	136.24-	100.00-
Impôts, taxes et versements assimilés	32 374.86	40 443.78	8 068.92-	19.95-
Salaires et traitements	615 991.17	640 321.77	24 330.60-	3.80-
Charges sociales	185 158.30	231 319.48	46 161.18-	19.96-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 519.85	3 121.99	1 397.86	44.77
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	55.71	0.90	54.81	NS
Total II	1 063 440.82	1 137 294.49	73 853.67-	6.49-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	4 954.98-	53 576.08-	48 621.10	90.75

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Philippe FRIES
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de COLMAR
7, rue du Général de Gaulle
68490 HOMBOURG - 06 03 19 30 15

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 057.00	2 473.13	1 416.13-	57.26-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1 057.00	2 473.13	1 416.13-	57.26-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	1 057.00	2 473.13	1 416.13-	57.26-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	3 897.98-	51 102.95-	47 204.97	92.37
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		106.00	106.00-	100.00-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V		106.00	106.00-	100.00-
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		10 708.50	10 708.50-	100.00-
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI		10 708.50	10 708.50-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		10 602.50-	10 602.50	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	591.00	368.00	223.00	60.60
Total des produits (I+III+V)	1 059 542.84	1 086 297.54	26 754.70-	2.46-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 064 031.82	1 148 370.99	84 339.17-	7.34-
5. EXCEDENT OU DEFICIT	4 488.98-	62 073.45-	57 584.47	92.77

Philippe FRIES
Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour d'Appel de COLMAR
7 rue du Général Guillaume HAEGY
68490 HOMBOURG - 06 08 19 30 15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 319 329.44 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 058 485.84 Euros et dégageant un déficit de 4 488.98- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

- Les présents états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation du plan comptable général, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette modernisation vise à simplifier la présentation des états financiers et à améliorer leur lisibilité grâce à des formats plus clairs et une annexe structurée avec des tableaux normés. Cette réforme a eu pour impact sur les comptes annuels de l'association le reclassement en produits d'exploitation des quotes-parts des subventions d'équipements à inscrire en produit et le reclassement des indemnités journalières perçues dans les cadre des arrêts maladie des salariés, des aides à l'embauche et des remboursements de formations par l'OPCO au crédit des comptes de charges sociales concernées. Les quotes-parts des subventions d'équipement à inscrire en produit apparaissaient auparavent en résultat exceptionnel et les indemnités journalières perçues dans les cadre des arrêts maladie des salariés, les

Philippe FRIES
Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour d'Appel de COLMAR
7 rue du Général de Gaulle
68490 HOMBOURG - 06 08 19 30 15

Cabinet Guillaume HAEGY

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

aides à l'embauche et les remboursements de formations par l'OPCO dans des comptes de transferts de charges.

Informations générales complémentaires

Description de l'objet social

La Crèche de la Porte Haute Multi Accueil est titulaire d'un agrément lui permettant d'offrir un service d'accueil de 48 enfants de moins de six ans, à raison de 12 heures par jour. L'offre d'accueil de la crèche prévoit des temps pour participer à l'éveil culturel des enfants et au développement de loisirs éducatifs et pédagogiques.

En complément de la participation financière des familles, la Crèche de la Porte Haute est soutenue financièrement par la M2A et la CAF.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	2 964		
Installations générales agencements aménagements des constructions			34 883
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	68 724		2 031
TOTAL	68 724		36 913
Autres titres immobilisés	110		
TOTAL	110		
TOTAL GENERAL	71 798		36 913

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 964	2 964
Installations générales agencements aménagements constr.			34 883	34 883
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			70 754	70 754
TOTAL			105 637	105 637
Autres titres immobilisés			110	110
TOTAL			110	110
TOTAL GENERAL			108 711	108 711

Philippe FRIES
Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour d'Appel de COLMAR
7 rue du Général de Gaulle
68490 HUNBOURG - 06 08 19 36 76

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	2 964			2 964
Installations générales agencements aménagements constr.		1 356		1 356
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	60 714	3 164		63 878
TOTAL	60 714	4 520		65 234
TOTAL GENERAL	63 678	4 520		68 198

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 356				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 164				
TOTAL	4 520				
TOTAL GENERAL	4 520				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	107 467				107 467
Report à nouveau	88 848	62 073-		0	26 775
Excédent ou déficit de l'exercice	62 073-		57 584		4 489-
Situation nette	134 242	62 073-	57 584	0-	129 753
Subventions d'investissement			27 906	1 085	26 822
TOTAL I	134 242	62 073-	85 490	1 085	156 574

Philippe FRIES
Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour d'Appel de COLMAR
7 rue du Général de Gaulle
68420 HOMBOURG

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	1 714	1 714	
Personnel et comptes rattachés	213	213	
Débiteurs divers	230 747	230 747	
Charges constatées d'avance	497	497	
TOTAL	233 170	233 170	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	3 040	3 040		
Fournisseurs et comptes rattachés	28 820	28 820		
Personnel et comptes rattachés	44 723	44 723		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	61 311	61 311		
Autres impôts taxes et assimilés	23 084	23 084		
Autres dettes	299	299		
Produits constatés d'avance	1 478	1 478		
TOTAL	162 755	162 755		

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Site internet	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	1 ans
Construction Agencements	Linéaire	5 à 20 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	2 à 20 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	230 747
Total	230 747

Philippe FRIES
Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour d'Appel de COLMAR
7 rue du Général de Gaulle
68490 HOMBOURG - 06 08 19 30 15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
- SUBVENTION DIACONAT 11/25 ET 12/25	5 070
- SOLDE SUBVENTION CAF 2025	197 771
- SUBVENTION CAF D'INVESTISSEMENT 2025	27 906
Total	230 747

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 805
Dettes fiscales et sociales	51 151
Total	60 956

Philippe FRIES
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de COLMAR
7, rue du Général de Gaulle
68490 HOMBOURG - 06 03 19 30 15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges à payer

	Montant
FOURN. FACT NON PARVENUES	
- FNP TOTAL ENERGIE 12/25	639
- FNP M2A ENLEVEMENT DECHETS 12/25	266
- FNP HAEGY BILAN + CAC 2025	8 900
PROVISION POUR CONGES PAYES	34 968
PROVISION DE CHARGES POUR CONGES PAYES	16 183
Total	60 956

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	497
Total	497
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	1 478
Total	1 478

Philippe FRIES
Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour d'Appel de COLMAR
7 rue du Général de Gaulle
68490 HOMBOURG - 06 03 19 30 15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA HAEGY 1T26	497		
Total	497		

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
M A BUREAUTIQUE Remboursement location 2026	1 478		
Total	1 478		

Subventions d'équipement

L'association a perçu, au cours de l'année 2014, une subvention d'équipement d'un montant de 2 371,80 euros de la CAF, pour l'acquisition du logiciel NOE. Cette subvention a été reprise au rythme des amortissements de l'immobilisation correspondante qui fait encore partie de l'actif du bilan de l'association Crèche Porte Haute.

Une subvention d'équipement provenant de la CAF a également été comptabilisée en 2025 pour un montant de 27 906,32 euros, sur un montant total à recevoir d'ici l'année 2030 de 90 928 euros, pour les dépenses de modernisation et de rénovation des locaux dans le cadre de la convention FME. Cette subvention est reprise au rythme des amortissements des immobilisations correspondantes acquises au cours de l'année 2025 par l'association Crèche Porte Haute.
Le solde de subvention d'équipement à recevoir dans le cadre de ce projet sera inscrit dans les comptes au fur et à mesure de la réalisation des dépenses correspondantes.

Philippe FRIES
Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour d'Appel de COLMAR
7 rue du Général de Gaulle
68460 LOMBOURG - 06 08 19 30 15

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SUBVENTION D'EXPLOITATION M2A	220 638
SUBVENTION D'EXPLOITATION DIACONAT	30 420
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CAF	646 706
Total	897 764

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires effectuées à titre gratuit sont estimées à 1 440 euros pour l'année 2025 sur la base de 80 heures à 18 euros par heure.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les engagements de l'association en matière de pensions, de compléments de salaire, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel ont été déterminés selon un calcul basé sur la méthode actuarielle. Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :
- départ à la retraite à l'âge de 64 ans,
- taux annuel de progression des salaires de 2 %,
- taux d'actualisation de 3,75 %,
- taux de rotation du personnel peu élevé.

Ces engagements représentant un montant de 123 367 euros.
Anfin d'anticiper le versement dans les années à venir d'un montant important d'indemnités de fin de carrière, l'association a soucrit en 2012 un contrat d'assurance en matière d'engagements de retraite. Elle a versé à cet effet une prime de 49 500 euros au cours des exercices 2012 à 2025 qui a généré des intérêts à hauteur de 3 691 euros.
L'engagement résiduel représente donc un montant de 70 176 euros.

Philippe FRIES
Commissaire aux Comptes
inscrit près la Cour d'Appel de COLMAR
7 rue du Général de Gaulle
68490 HUNAWIHR - 06 08 19 30 15